

**Communiqué de presse**  
**4 avril 2006 – Cour des comptes**

---

**La Cour des comptes examine les produits dérivés financiers utilisés par la Trésorerie dans le cadre de la gestion de la dette publique**

**4 avril 2006 – Un audit de la Cour des comptes valide le recours à des produits dérivés financiers dans le cadre de la gestion de la dette publique. Cette technique utilisée par la Trésorerie répond à l'un des principaux objectifs de la loi contenant le budget des voies et moyens : minimiser le coût financier de la dette.**

La Cour des comptes a analysé comment la Trésorerie a fait usage de différents produits dérivés - contrats à terme, swaps et options - entre janvier 2002 et septembre 2004.

Les produits dérivés sont utilisés par la Trésorerie pour gérer activement la dette publique, en particulier pour se couvrir contre une hausse d'un cours de change ou des taux d'intérêt ou encore pour tirer profit d'une baisse des taux d'intérêt.

Une décision collégiale du comité stratégique de la dette encadre chaque recours à un produit dérivé.

L'audit de la Cour montre que les pertes et les gains de change consécutifs à l'utilisation des produits dérivés ont été minimes pour le Trésor, vu la relative stabilité des cours de change pendant la période analysée. Cette conclusion aurait été différente en cas de grande instabilité des cours.

Par contre, l'utilisation des produits de couverture contre le risque de taux d'intérêt a entraîné un gain pour le Trésor, évalué à 237 millions d'euros pour les années 2002 à 2004.

Ainsi, certains swaps ont été utilisés pour transformer un coupon fixe en un coupon flottant, ce qui a permis de diminuer les charges d'intérêt.

La Cour conclut que l'utilisation de produits dérivés par la Trésorerie est pertinente dans le cadre de la gestion de la dette publique.

Elle formule cependant des recommandations portant notamment sur la rédaction d'un cahier interne de procédure, la prise en compte des coûts d'opportunité et l'annulation d'un produit dérivé dont la valeur sous-jacente a disparu. Le rapport rend compte des réactions de la Trésorerie et du ministre des Finances.

---

**Informations pour la presse**

*La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à l'amélioration de la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.*

Le rapport « Le recours aux produits dérivés dans le cadre de la gestion de la dette publique » a été transmis au Parlement fédéral. Le rapport intégral (44 p.), la

synthèse (2 p.) et le présent communiqué de presse sont disponibles sur la page d'accueil du site internet de la Cour : [www.courdescomptes.be](http://www.courdescomptes.be).

Personnes de contact (Cellule Publications fédérale)

Véronique Roelandt (02 551 88 80) ou Jean-Marie Vande Walle (02 551 89 90)

---